



ACTUALITÉS



ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Inspection Pédagogique Régionale

En complément de la lettre de rentrée transmise dans les établissements le 3 septembre et téléchargeable sur le site disciplinaire EPS, cette première lettre d'actualités vous apporte des précisions sur les temps forts de ce début d'année et sur les actualités de la discipline EPS.

Très bonne année scolaire à toutes et tous !

**Lettre
de rentrée**



ACTUALITÉS ACADÉMIQUES

VISIO-CONFÉRENCES À DESTINATION DES COORDONNATEURS

Afin d'échanger autour des priorités de cette année et de préciser l'organisation de notre action collective, deux réunions d'informations à destination des professeurs coordonnateurs EPS ou de tout membre représentant de son établissement sont organisées :

- le **lundi 21 septembre** à 17h30 pour les collèges

- le **mardi 22 septembre** à 18h00 pour les lycées.



Le lien de connexion est disponible en cliquant sur la date qui vous concerne.

Conçus sous un format différent des années précédentes, ces temps ont vocation à vous permettre d'échanger avec nous et de répondre à vos interrogations autour de thématiques centrales que vous pourrez choisir lors de la réunion : formation continue, examens, projets, sorties et déplacements, accompagnement de proximité et développement professionnel, nouveaux programmes cycle 3.

ÉQUIPE DE L'INSPECTION PÉDAGOGIQUE RÉGIONALE

Les quatre IA-IPR EPS de l'académie, Cosette AGNAN POURINET, Céline CHEVILLON, Marie-Pierre DEBAYLE et François THEVENIN ont collectivement la volonté de rester accessibles afin de vous proposer un accompagnement au plus près de vos besoins. Leurs missions et territoires sont référencés sur le site académique. La dynamique d'équipe est également renforcée avec l'arrivée d'Erwan GUILLON et Baptiste BRETHERS, comme chargés de mission d'inspection.

De nombreux professeurs ressources permettent également de renforcer la cohérence académique :

- Guillaume CAZES, Brigitte CHRISTENSEN, Bruno VASSEUR, Erwan GUILLON et Christophe PERRIOT : conseillers techniques départementaux sur les examens ;
- Bastien TICOULAT, François TESSON et Delphine REVY : professeurs formateurs académiques pour le suivi et l'accompagnement des professeurs stagiaires temps plein (public et privé) ;
- Benoît DARLON, interlocuteur académique au numérique ;
- Yann GAUDEBERT, suivi des mises en oeuvre des formations ;
- Clément COUDROY, référent sur le déploiement du savoir nager ;
- Virginie COURREGES, référente des projets arts du cirque et danse à la DAAC
- Anne BERGEZ, en charge du suivi des habilitations CCF des CFA.

**Missions et
territoires**



Si vous désirez vous engager dans le collectif académique (tutorat, formation, collectif de réflexion académique, participation aux concours...), nous vous invitons à prendre attache avec votre IA-IPR EPS référent afin de lui faire part de votre intérêt et de votre souhait de contribuer à la vie et au développement de l'EPS dans notre académie.

>>> PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT DE L'EPS DU CYCLE 3

Le **nouveau programme d'enseignement d'EPS du cycle 3** (CM1, CM2, 6e) a été publié au [Bulletin Officiel n°22 du 28 mai 2026](#). Il entre progressivement en application et sera en vigueur pour la classe de 6e à la rentrée de l'année scolaire 2027-2028.



L'ancien programme de cycle 3 (Bulletin Officiel n°31 du 30 juillet 2020 et Bulletin Officiel n°25 du 22 juin 2023) reste en vigueur pour cette année scolaire 2026-2027 pour les classes de CM2 et de 6e mais nous invitons vivement les équipes à anticiper la réflexion, notamment autour de la construction des objectifs d'apprentissage.

>>> ÉVALUATION DES APTITUDES PHYSIQUES EN 6E ET EN SECONDE

L'an passé, 36,3% des collèges ont fait passer les tests d'aptitude physique aux élèves de 6e. A nouveau cette année, pour la deuxième année consécutive, une évaluation des aptitudes physiques est mise à disposition des établissements volontaires. Ces évaluations sont également proposées pour les classes de seconde. Basée sur trois tests accessibles (test navette, saut en longueur sans élan, sprint de 30 mètres), cette évaluation permet d'identifier certains besoins et atouts des élèves pouvant induire des priorités et une adaptation des enseignements proposés. Quatre tests complémentaires sont également à disposition des équipes de collèges.

Des documents ressources sont disponibles sur les deux pages Eduscol afin de vous accompagner dans cette passation. Nous rappelons qu'il est essentiel de lutter contre toute forme de stigmatisation, comparaison sociale ou démotivation lors de la passation de ces évaluations. En cette année de la Santé, les équipes sont invitées à engager une réflexion collective sur l'exploitation des résultats à différentes échelles : EPS, dispositifs complémentaires (AS, SSS...), établissement, dans le but de s'unir et construire ensemble un mode de vie sain et actif chez tous les élèves, source d'épanouissement et de santé.



>>> UNE ANNÉE DE LA SANTÉ QUI DÉBUTE PAR "SEPTEMBRE BOUGE"



L'opération "Septembre bouge" vise à promouvoir le sport comme levier de santé et de bien-être et faire de l'activité physique et sportive un réflexe du quotidien. C'est l'occasion au sein de votre établissement de promouvoir différentes actions pour placer l'activité physique et sportive au cœur du quotidien de vos élèves.

La Journée Nationale du Sport Scolaire du mercredi 16 septembre 2026 est également une occasion réelle pour promouvoir le développement de la pratique physique et sportive, et le sport scolaire, tout en faisant vivre les valeurs du sport et en concourant à développer une dynamique autour du programme lié au label Génération 2030 dans votre établissement.



>>> 2 HEURES DE SPORT EN PLUS AU COLLÈGE

En complément de l'EPS et de l'AS, le dispositif 2 heures de sport en plus au collège a pour objectif de favoriser, à travers une offre sportive et ludique, une pratique d'activité physique régulière des collégiennes et collégiens qui ne pratiquent pas ou peu d'activités physiques et sportives en dehors des cours d'EPS.

Une attention particulière sera portée aux jeunes filles et aux jeunes à besoins éducatifs particuliers, afin de contribuer à l'amélioration de leur bien-être et de leur santé par un engagement volontaire.



>>> PROGRAMME ACADÉMIQUE DE FORMATION 2026/2027

Types de formations	Objectifs	Format	Contenus	
			Collège	Lycée
Les formations disciplinaires APSA	Approfondir ses connaissances didactiques dans une APSA	1 parcours de formation en 2 x 6h par APSA réparties sur 2 années (6h année 1 et 6h année 2)	Année 1 <u>CA1</u> : Epreuves combinées <u>CA2</u> : Du savoir rouler à vélo à l'engagement dans un milieu incertain en VTT <u>CA 2</u> : DU savoir nager au savoir se sauver <u>CA3</u> : AcroSPORT <u>CA4</u> : Basketball 3x3	Année 1 <u>CA2</u> : Sauvetage aquatique <u>CA3</u> : danse
			Année 2 <u>CA2</u> : Du savoir nager au savoir se sauver <u>CA3</u> : Danse <u>CA4</u> : Volleyball / Ultimate	Année 2 <u>CA4</u> : Volleyball <u>CA5</u> : Musculation
Les Groupes de réflexion pédagogique	Réfléchir, mutualiser et concevoir entre pairs	1 parcours de formation sur 3 journées dans l'année scolaire et si possible en équipe EPS	Chaque GRP définit l'APSA (ou les APSA) support des 3 journées de formation.	
Les formations collectives d'initiative locale	Répondre à une problématique ou un besoin d'un établissement ou d'un réseau d'établissement	1 à 2 journées de formation dans l'année (en fonction du besoin identifié)	En fonction de la demande	
Les formations à public désigné	Accompagner les réformes, les dispositifs ou l'entrée dans le métier	Variable en fonction de la thématique	En fonction du type d'accompagnement recherché	

Retrouvez l'offre de formation à candidature individuelle sur le site disciplinaire et abonnez-vous aux formations qui vous intéressent pour recevoir en temps réel toutes les informations (jour, horaire, lieu) dès qu'une session est proposée en proximité de votre lieu d'exercice.

Rappel : un abonnement ne vaut pas acte d'inscription à la formation.

Une démarche de pré-inscription sera nécessaire ultérieurement au moment de l'ouverture d'une session de formation.

Catalogue pour s'abonner



EXAMENS

>>> REMONTÉE DES RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION

Comme depuis deux ans, un document relatif aux résultats des élèves aux examens de la session 2026 (baccalauréat général et technologique, baccalauréat professionnel et CAP) sera prochainement transmis à chaque établissement.

Ce document a vocation à vous apporter des données propres à votre établissement afin de vous permettre d'interroger vos pratiques pédagogiques, en les mettant en regard des résultats académiques et des évolutions observées. **Une attention particulière pourra être portée à deux indicateurs prioritaires, qui constituent des points d'appui pour la réflexion collective : le taux d'inaptitudes et les éventuels écarts de résultats entre les filles et les garçons.** Ces données ne sauraient, à elles seules, permettre d'établir des conclusions sur les pratiques mises en œuvre. Elles ont avant tout vocation à nourrir le dialogue lors des conseils d'enseignement et à contribuer à l'identification de pistes d'évolution au service de la réussite et de l'engagement de tous les élèves.

Pour rappel, les référentiels étudiés lors de la commission de juin 2026 n'ayant pas été validés doivent impérativement être envoyés, assortis des modifications demandées, **avant le 18 septembre 2026** à l'IA-IPR référent du secteur.

Des informations précises quant au calendrier de l'année vous parviendront après l'édition de la circulaire académique.

DOSSIER SPORT

>>> SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Un webinaire d'information concernant les sections sportives scolaires aura lieu :

le mardi 15 septembre 2026 de 18H00 à 19H30.

Vous pourrez vous connecter en cliquant **ICI** 

Cette réunion d'information à destination des enseignants et/ou chefs d'établissement intéressés par le sujet, aura pour objet de présenter les différents enjeux des SSS ainsi que leur organisation et fonctionnement en lien avec la circulaire de 2023. Elle sera également l'occasion de répondre à l'ensemble des interrogations relatives aux demandes de création, de fermeture ou de reconduction pour la rentrée 2027.

Pour rappel :

- toute **demande de création** doit être déposée **avant le vendredi 25 septembre 2026**, délai de rigueur, à l'adresse creation_sss_2027@ac-bordeaux.fr (attention le _ est présent à deux reprises dans l'adresse d'envoi)
- toute **demande de fermeture** doit être déposée, si elle ne l'a pas encore été faite, **avant le vendredi 25 septembre 2026**, délai de rigueur, à l'adresse fermeture_sss_2027@ac-bordeaux.fr (attention le _ est présent à deux reprises dans l'adresse d'envoi)
- toute **demande de reconduction** doit être déposée, **avant le vendredi 12 mars 2027**, délai de rigueur, à l'adresse reconduction_sss_2027@ac-bordeaux.fr (attention le _ est présent à deux reprises dans l'adresse d'envoi).

Les reconductions seront à faire pour les SSS créées ou renouvelées pour la rentrée 2023 pour les collèges et rentrée 2024 pour les lycées.

Pour toute question, vous pouvez contacter les IA-IPR EPS en charge du dossier : Cosette AGNAN POURINET et Marie-Pierre DEBAYLE

Plus d'infos



ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

>>> NOUVEAU PROGRAMME LIMITATIF ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ ARTS-DANSE VOIE GÉNÉRALE

La note de service du 10 juin 2022 fixant le programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de danse en classe de première à compter de la rentrée scolaire 2022 est abrogée à la rentrée scolaire 2026 et la note de service du 10 juin 2022 fixant le programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de danse en classe terminale à compter de la rentrée scolaire 2022 est abrogée à la rentrée scolaire 2027. À compter de la rentrée scolaire 2026 en classe de première et à compter de la rentrée scolaire 2027 en classe terminale, les références sont les suivantes :

- Une œuvre : Rosas danst Rosas de Anne Teresa De Keersmaeker.
- Un artiste et sa démarche artistique : Angelin Preljocaj.
- Un courant : « De la rue à la scène ». Il s'agit d'appréhender la manière dont certains danseurs et chorégraphes issus des danses urbaines ont investi la scène française et internationale. En quoi l'arrivée de ces nouveaux chorégraphes a repris ou interrogé les codes de la création artistique ? Cette thématique pourra être abordée à travers le parcours d'un, d'une ou de plusieurs chorégraphes, ou d'une compagnie.

Plus d'infos



>>> À PROPOS DE L'OEUVRE : ROSAS DANST ROSAS

Les droits relatifs au deuxième mouvement de *Rosas Danst Rosas* peuvent être utilisés librement dans le cadre du projet Re:Rosas (<https://www.rosasdanstrosas.be/accueil/>)



Les supports promotionnels de "Rosas Danst Rosas" sont également à disposition des enseignants qui peuvent les utiliser pour rédiger des articles et obtenir des informations complémentaires :

- <https://www.rosas.be/nl/productions/378-rosas-danst-rosas>
- <https://www.rosas.be/nl/projects/1139-multicast-rosas-danst-rosas---five-generations-of-rosas>



Nous attirons votre attention sur le fait que la question des artistes autorisés à transmettre une oeuvre est une question sensible qui appelle rigueur et vigilance de notre part et de la part des partenaires culturels. Nous vous invitons à contacter les services de la DAAC pour toute question sur ce sujet.

L'oeuvre étant accessible à tout public, vos élèves sont invités à participer activement à, vos élèves sont invités à participer activement à un processus de transmission relativement rare intitulé Re : Rosas ! : <https://www.rosasdanstrosas.be/350-rerosas-dans-les-bois/>



VOIE PROFESSIONNELLE

>>> UNITÉ FACULTATIVE SENSIBILISATION AU SECTEUR SPORTIF

Créée par arrêté du 20 février 2026, l'unité facultative « sensibilisation au secteur sportif » (UF3S) a pour objectif d'offrir aux élèves de baccalauréat professionnel de nouvelles possibilités de découverte dans l'univers du sport au sens large. Les contenus de cette unité facultative s'articulent, dès que cela est possible, avec les enseignements suivis dans la spécialité de baccalauréat professionnel préparée. Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) peuvent être contextualisées dans le secteur sportif, si la spécialité le permet.

L'unité facultative de sensibilisation au secteur sportif vise à :

- faire découvrir à l'apprenant les métiers et les exigences du secteur sportif à travers une immersion ouvrant la voie à une insertion dans le secteur sportif en lien avec la spécialité de baccalauréat professionnel préparée ainsi qu'à des parcours complémentaires, par exemple : poursuite en certificat de spécialisation encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous (CSE2S Maps), en brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), en diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques du sport (Deust) ;
- développer des expériences dans des structures sportives via des activités professionnelles ou bénévoles, ou des PFMP, se déroulant en première et/ou en terminale du baccalauréat professionnel.

Le parcours de formation conduisant à l'obtention de l'unité facultative est proposé à des élèves volontaires et désireux de découvrir le secteur sportif, inscrits dans un établissement public local d'enseignement ou un établissement d'enseignement privé sous contrat. Ce parcours, qui se déroule durant les classes de première et de terminale, doit favoriser la mixité et permettre la participation d'élèves de différentes spécialités professionnelles.

Pour accompagner l'ouverture de l'UF3S dans votre établissement et la construction de votre projet pédagogique, nous vous invitons à contacter les IA-IPR référents du dossier : Céline CHEVILLON et François THEVENIN.

Plus d'infos

>>> CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION ENCADREMENT SECTEUR SPORTIF : GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

Dans la continuité du plan de formation de l'an passé, un guide d'accompagnement pédagogique est mis à disposition des équipes encadrant le nouveau certificat de spécialisation Encadrement Secteur Sportif (CS E2S). Vous trouverez notamment de précieuses informations pour construire votre ruban pédagogique et vos évaluations des différents blocs de compétence.

Plus d'infos

CONTRACTUELS

Au sein de vos territoires, vous avez connaissance de personnes désireuses de s'engager dans le métier d'enseignant d'EPS en tant que contractuel. Nous vous informons que pour postuler, il est nécessaire de faire acte de candidature sur l'application Virtuo et qu'aucune candidature adressée directement aux IA-IPR par mail ne peut être étudiée.

Le site dédié au recrutement des personnels est accessible [ici](#)